

Délibération n°CA-2019/09-02 du Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA

Séance du 14 septembre 2019
Règlement intérieur de l'ISAE-ENSMA

Le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA réuni en formation plénière,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions des membres présents ou représentés,

Adopte

Le Conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA approuve le Règlement intérieur de l'ISAE-ENSMA (document annexé à la présente délibération).

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 18 septembre 2019

Le Président du Conseil d'administration,
Vincent GARNIER

Transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des Universités, le 27/09/2019

